

Modification Répartition postes concours PE

Un arrêté paru samedi 26 avril au JO modifie comme suit la répartition des postes aux concours PE :

Concours externe :

ACADÉMIE	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL
GUYANE.	96	1
LILLE.	720	
NANCY-METZ.	337	1
NICE.	232	2
RÉUNION.	115	2

Second concours interne :

ACADÉMIE	SECOND CONCOURS INTERNE
RÉUNION.	5

Troisième concours :

ACADÉMIE	POSTES MIS AU CONCOURS
LILLE.	15
GUYANE.	3